



Personnes en situation de handicap et la formation

1. Le référent Handicap au sein de la société DELF

Delf a nommé un référent Handicap, chargé d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes en situation de handicap.

Le référent handicap coordonne les actions pour **faciliter l'accès et le maintien des personnes en situation de handicap en formation.**

Référent handicap : Maimouna SALL Tél. : 01.53.63.37.87. E-mail : delf@delf.fr

- Le Référent Handicap accompagne, guide et facilite le parcours de formation de toute personne en situation de handicap.
- Le Référent Handicap informe et sensibilise les personnels de l'établissement.
- Le Référent Handicap s'appuie sur les réseaux et partenaires du territoire, susceptibles de conseiller Delf dans la prise en charge de toute personne en situation de handicap.
- Le Référent Handicap connaît et mobilise les aides à la compensation individuelle.
- Le Référent Handicap guide et met en relation le bon partenaire avec toute personne en situation de handicap souhaitant obtenir des informations complémentaires (adaptation du matériel pédagogique, aménagement des horaires, accompagnement individualisé, etc...).
- Le Référent Handicap assure une veille sur le Handicap.

2. Accompagnement d'une personne en situation de Handicap : informations

Dans un premier temps, un **entretien** sera réalisé **afin d'identifier le handicap et de s'assurer de la compréhension de la situation de la personne en situation de handicap.**

- Entretien téléphonique
- Identification du handicap
- Compréhension de la situation et des difficultés rencontrées
- Analyse des contraintes



Présentation des types de handicap

Des handicaps souvent invisibles ou non communiqués

LE HANDICAP MOTEUR

Incapacités ou capacités réduites à : se déplacer, changer de position, prendre et manipuler un objet, coordonner certains gestes, communiquer (parler et écrire) dans le cas de déficiences motrices d'origine cérébrale.

LE HANDICAP VISUEL

Incapacités ou capacités réduites à : voir, lire et écrire, se déplacer.

LE HANDICAP AUDITIF

Incapacités ou capacités réduites à : entendre, parler et maîtriser le langage, nouer des relations avec l'environnement.



LE HANDICAP PSYCHIQUE

Incapacités ou capacités réduites à : communiquer (langage désordonné), maintenir en continu une stabilité de la pensée, de la perception, du comportement, de l'humeur, de la conscience et de la vigilance, s'autonomiser et s'adapter.

LE HANDICAP INTELLECTUEL

Incapacités ou capacités réduites à : fixer son attention, acquérir des connaissances et des compétences, nouer des relations avec l'environnement, communiquer : produire et émettre des messages ; en recevoir et les comprendre,

LE HANDICAP CONSÉCUTIF À UNE MALADIE INVALIDANTE

Incapacités ou capacités réduites à : se déplacer, supporter l'effort physique, soutenir un effort en continu sans ralentissement majeur (fatigabilité).

3. Accompagnement d'une personne en situation de Handicap : Evaluation et Etude de faisabilité

Dans un second temps, une évaluation des **besoins de la personne en situation de handicap** ainsi qu'une étude de faisabilité seront réalisées.

- Examen des besoins personnalisés éventuels
- Étude de faisabilité de l'adaptation

4. Accompagnement d'une personne en situation de Handicap : Mesures de compensation

Compenser le handicap d'un stagiaire handicapé, c'est lui apporter, si cela est nécessaire, des réponses individualisées pour réduire, voire supprimer, les obstacles qu'il rencontre et qui entravent son accès aux locaux, au matériel, à la connaissance et à la communication.

Quelques exemples de compensation :

Organiser l'accueil, l'accessibilité, adapter les méthodes pédagogiques, adapter le matériel de formation, adapter les modalités d'évaluation, moduler les temps de formation, etc....

5. Partenaires

L'AGEFIPH : <https://www.agefiph.fr/>

Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap créée en 1987

Développer l'emploi des personnes en situation de handicap auprès des entreprises privées

Délivrer des services et des aides financières

Soutenir l'intégration du handicap dans les politiques publiques de l'emploi, de la formation et de la santé au travail

Le Centre de ressources numériques (à disposition) : <https://www.crn-handicap.fr/>

Le Centre de Ressources Numériques (CRN) Vous propose des ressources sur les adaptations et aménagements possibles en formation, les aides et prestations mobilisables et les acteurs de la compensation à connaître.

Vous recherchez de l'information générale et/ou personnalisée en fonction des situations que vous rencontrez : le CRN vous propose des ressources sur les adaptations et aménagements possibles en formation, les aides et prestations mobilisables et les acteurs de la compensation à connaître.

6. Coordonnées Partenaires : AGEFIPH-IDF

Mail : rhf-idf@agefiph.asso.fr

Tél. : 0800101109

7. Autres Coordonnées Partenaires

- **FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique)**
- **Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP)**
- **INSEI (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive – anciennement INSHEA)**
- **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**
- **Centre FORJA**
- **Cap emploi**
- **France Travail**
- **LADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées)**